



CAMPAGNE COTON 2017-2018

C O M M U N I Q U E

La Direction Générale du Conseil du Coton et de l'Anacarde informe les opérateurs économiques intéressés par l'exportation des produits du Coton au titre de la campagne 2017-2018 que les dossiers de demande d'agrément sont reçus du **lundi 14 août** au **vendredi 15 septembre 2017**.

En conséquence, elle les invite à retirer, dès la publication du présent communiqué, la liste des pièces constitutives du dossier à son siège situé au 15^{ème} étage de l'immeuble de l'Ex-Caisse de Stabilisation ou dans les Délégations Régionales de Bondoukou, Bouaké, Boundiali, Bouna, Ferké, Katiola, Korhogo, Odienné, Séguéla, Zuénoula, Mankono et Dimbokro.

Pour toute information complémentaire, vous voudriez bien nous joindre aux contacts suivants :

Tél. : (225) 20 20 70 30 / (225) 22 52 75 80

E-mail : support@conseilcotonanacarde.ci

info@conseilcotonanacarde.ci

« Pour un développement durable des filières coton et anacarde »